

## ANNEXES : Table-ronde n°2

### Le point de vue de certains utilisateurs du foncier : de nouveaux modes de faire

**Guillaume Lemoine, Référent biodiversité et ingénierie écologique - Établissement Public Foncier [g.lemoine@epf-npdc.fr](mailto:g.lemoine@epf-npdc.fr)**

L'EPF Nord – Pas de Calais est un établissement public de l'Etat créé en décembre 1990 pour la reconversion du territoire et pour faciliter le renouvellement urbain. Il travaille à la demande des collectivités territoriales pour la requalification et la mise en sécurité des friches industrielles et urbaines. Il participe ainsi au «recyclage» du foncier dégradé.

Créé à la demande des élus de la Région, l'EPF Nord – Pas de Calais a pour premières missions la réalisation d'acquisitions foncières et la déconstruction le cas échéant d'anciens éléments bâtis industriels ou urbains, pour permettre la production de logements, notamment sociaux, pour favoriser le renouvellement urbain.

Acteur de l'aménagement du territoire du Nord et du Pas-de-Calais depuis 1990, l'EPF est ainsi un partenaire majeur des collectivités territoriales soucieuses de «refaire la ville sur la ville». Opérateur public de l'État, il les accompagne en recyclant leur foncier usagé (usines et quartiers en déshérence), destiné à accueillir de nouveaux projets de logements, d'activités économiques et de services ou encore de biodiversité. Il favorise la densification urbaine et lutte contre la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Son intervention se déroule en plusieurs étapes : contractualisation avec les territoires, négociation, acquisition du foncier à recycler, mise en sécurité et gestion des biens acquis (mitoyenneté, dé-raccordement des réseaux, assurance, impôts...), déconstruction des bâtiments et, si besoin, traitement des sources de pollution concentrée. Le foncier remis en état, est en suite cédé à la collectivité ou son partenaire désigné pour la mise en œuvre du projet.

Les articles L-321-1 et suivants du code de l'urbanisme prévoient ainsi que les EPF mettent en place des stratégies foncières afin de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent, entre autres, contribuer aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et participer à titre subsidiaire à la préservation des espaces agricoles et naturels. En Nord et Pas-de-Calais, l'axe 3 du programme pluri-annuel d'intervention (PPI) 2015-2019 permet ainsi à l'EPF d'intervenir sur les « fonciers de la biodiversité et des risques ». L'intervention de l'Établissement sur cette thématique est toutefois ancienne. En effet, pour participer à la reconversion du territoire très industriel et meurtri de l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais, l'État crée par décret le 19 décembre 1990, l'Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais. Celui-ci est « *habilité à procéder à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement et spécialement la reconversion des friches industrielles et de leurs abords et à procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de cette mission* ». Il s'agissait d'accompagner la reconversion industrielle de la région en traitant de nombreuses friches industrielles dans le bassin minier, la vallée de la Sambre, la métropole lilloise et le Dunkerquois. La requalification des friches industrielles permettait, d'un côté de rendre ces espaces disponibles pour une ré-industrialisation, et d'un autre côté de changer l'image de la région en profitant des espaces disponibles pour y réaliser des opérations de pré-verdissement (boisements principalement) permettant le recyclage de ces espaces pour de multiples usages. L'EPF fut ainsi l'artisan de la requalification de très nombreux sites avec l'aide des fonds européens, de l'État et de la Région mobilisés dans le cadre des politiques visant la reconversion des friches.

En 27 années d'existence, l'EPF a ainsi recyclé près de 5500 ha de friches industrielles et urbaines.

Dans le bassin minier, il fut à la demande des différents partenaires l'artisan de la préservation et restauration de nombreux terrils et friches minières, compte tenu de leur richesse

écologique. Les sites miniers requalifiés furent par la suite cédés aux collectivités partenaires pour la constitution d'un réseau d'espaces naturels protégés et ouverts au public, constituant l'armature de la trame verte et bleue du bassin minier (2000 ha acquis et renaturés).

### **Tanguy Latron, Directeur des opérations – EACM**

Le débat de fond est de reconstruire la ville sur la ville. La région est « riche » de friches industrielles qui apparaissent en première approche comme une contrainte mais qui constituent in-fine de véritables opportunités de développement urbains et de développer des projets réellement de développement durable de refaire la « ville sur la ville ».

#### Les « besoins du marché »

Les sols pollués constituent majoritairement un stock qu'il convient de résorber. Notre estimation de production s'élève à plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, dont une part importante part en direction du Bénélux.

La solution de facilité est l'évacuation directe en centre d'enfouissement ou en traitement thermique.

Cette solution répond souvent à la demande de certains maître d'ouvrages, notamment aménageurs et promoteurs, de libérer rapidement les emprises foncières.

#### Les programmes de recherche fondamentale relatifs aux SSP dans la région

Les programmes de recherches actuels s'attachent souvent à développer des techniques basés sur les végétaux ou les champignons. Ces logiques de traitement répondent généralement à des traitements de pollution métalliques, notamment les phytotechnologies, et sur du temps long (ex métaleurop).

Les besoins de développement de techniques de traitement des polluants organiques sont un peu laissés de côté actuellement.

#### Recherche « appliquée »

Dans notre activité de maîtrise d'œuvre, nous essayons de convaincre les maîtres d'ouvrage de « prendre le risque » de mettre en œuvre des techniques encore peu éprouvées, après les avoir testées par l'intermédiaire de pilotes, comme par exemple une barrière active de traitement de la nappe sur le site de Peignage Amédée.

De même nous accompagnons le développement de plateforme de transit, tri, traitement dans la région. Nous sommes intimement convaincus qu'il y dans la région Haut de France, un vrai sujet sur le développement d'une filière de gestion des déchets du BTP dans leur globalité, et des matériaux issus de la requalification des friches en particulier ; matériaux comprenant l'amiante, les terres polluées et de nombreux autres déchets de type Non inertes, non dangereux.

#### Besoins identifiés pour faciliter la reconversion des friches

1. Développer des programmes de recherche sur les polluants organiques avec comme objectif des temps de traitement, sur site ou hors site, plus courts (ce type de traitements existe déjà mais peut certainement être amélioré) ;
2. Faciliter la création de plateforme de transit/tri/traitement de matériaux du BTP ; en bref développer une filière industrielle pour ces matériaux, comme il en existe maintenant pour les OM et les DIB,
3. Faciliter l'utilisation de matériaux traités en recyclage, en réfléchissant sur certains freins réglementaires liés au statut de déchet des matériaux traités,

4. Conserver, malgré tout, des capacités d'enfouissement spécifiques pour les NIND (yc les terres pollués, l'amiante liée ....) qui n'entraient pas dans les décomptes de 2010 qui servent aujourd'hui d'assiette à l'évaluation des capacités de stockage à prévoir dans l'avenir. Le développement de la filière ne se fera que si les capacités d'éliminations sont conservées pour les fractions non valorisables (et il y en aura toujours).

**Jacques Blarel, Responsable Service Production Végétale - Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais**

La Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais est un organisme consulaire dont les missions sont notamment d'accompagner les agriculteurs et répondre aux enjeux techniques et économiques de leurs exploitations.

Plusieurs services spécialisés interviennent auprès des exploitations notamment le service énergie et machinisme auquel j'appartiens.

Dans le cadre des études menées afin d'évaluer la teneur en plomb et cadmium des parcelles proches de l'ancienne usine Metaleurop plusieurs dizaines d'exploitations sont concernées et un zonage issu des données d'analyses des sols et des végétaux a été défini.

Des arrêtés sanitaires ont été pris en juin 2015. Un collectif d'agriculteurs s'est alors constitué en association (Agriculture et enjeux de territoire) afin de mettre en évidence les choix les plus pertinents que les agriculteurs peuvent faire pour préserver une agriculture durable sur la zone concernée et reconverter les exploitations vers des cultures non alimentaires.

L'une des voies explorée depuis 2008 est l'implantation de cultures dites énergétiques tel que le miscanthus.

En vue d'apporter des arguments scientifiques et techniques sur l'intérêt du phytomanagement, un programme de recherche pluridisciplinaire, nommé Phytener et soutenu par l'ADEME, a été mis en place en 2009. Les enjeux étaient d'évaluer la viabilité écologique des modes de gestion proposés et de contribuer à une reconversion durable de l'agriculture dans un secteur en très grande difficulté en développant des technologies innovantes utilisant les biomasses végétales obtenues sur des sols contaminés par des métaux pour la production d'énergie. L'objectif était de redonner un intérêt économique à des terres agricoles disqualifiées tout en répondant aux attentes environnementales, économiques et sociales. **Les conclusions de cette première phase d'étude ont montré que la culture de miscanthus transmet peu les métaux lourds dans ses parties végétales et notamment la tige qui est l'organe récolté.**

Le miscanthus est une graminée pérenne, la variété miscanthus giganteus est stérile est non invasive, elle est implantée pour plus de 15 ans. Une récolte est pratiquée chaque année.

L'expérience acquise depuis 2008 montre qu'en dehors d'un désherbage nécessaire les deux premières années, le temps de l'implantation de la culture, aucun autre traitement n'est pratiqué.

La culture du miscanthus ne souffre d'aucune maladie connue ni de ravageurs en dehors des rongeurs.

L'objectif de l'association est d'implanter une trentaine d'hectare d'ici 2020.



## RAPPEL DU PROGRAMME DETAILLE

*Longtemps considérées comme déchets, la gestion et la recherche de solutions pour traiter les terres polluées suscitent un regain d'intérêt car, grâce à de nouvelles technologies issues de recherches récentes, elles entrent dans le domaine de l'économie circulaire.*

*Cette rencontre :*

- *était en cohérence avec plusieurs axes du Plan Climat en cours d'élaboration de la Mel et avec l'un des objectifs du SRCAE concernant les sols,*
- *et concerne la valorisation d'un territoire dégradé à restaurer répondant aux ambitions 2020 de la région Hauts-de-France d'excellence et d'exemplarité grâce à l'innovation.*

### 9h00 - 9h30 - Ouverture

- *Christian Traisnel, Directeur de TEAM<sup>2</sup>*  
Foncier dégradé, économie circulaire, cycle de vie,... des notions à rapprocher
- *Anita Villers, Présidente EDA et Halluin 3R*  
Ne jamais dissocier santé et qualité de l'environnement... un engagement citoyen permanent

### 9h30 - 10h45 - Table-ronde : Etat des lieux : de nombreuses expérimentations

**Les projets régionaux :**

1. **Halluin 3R**, porté par l'association Halluin3R en lien étroit avec EDA (Environnement et Développement Alternatif)

#### **Dioxines : Contamination et Biodégradation**

*Anita Villers, Michel Pirson, Halluin 3R*

*Catherine Rafin, Maître de Conférences - HDR Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant - Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)*

*Anissa Lounès – Hadj Sahraoui, Professeur à l'Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant - Université du Littoral Côte d'Opale*

2. **PhytEO** : *Anissa Lounès – Hadj Sahraoui*, Professeur à l'Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant - Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
3. **MisChar**, co-porté par l'ISA (Institut Supérieur de l'Agriculture) et l'EPF (Etablissement Public Foncier)  
*Francis Douay*, Responsable LGCgE – ISA Lille
4. **Phytoagglo et Phytochem**, portés par l'INERIS (L'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques)  
*Valérie Bert*, Ingénieur, Recherche et Etudes INERIS
5. **Des projets pour une démarche de recherche intégrée sur le site de l'Union**  
*Claire Alary*, Enseignant-chercheur, IMT Lille-Douai, LGCgE, Coordination du GIS-3SP (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sites, Sols et Sédiments Pollués)

### 10h45 - 11h45 – Table-ronde : Le Point de vue des utilisateurs du foncier : de nouveaux modes de faire

#### Opérateur du recyclage foncier régional :

*Guillaume Lemoine*, Référent biodiversité et ingénierie écologique - Établissement Public Foncier

#### Aménageurs :

*Karine Azalot*, Responsable d'Opérations La lainière - SEM Ville Renouvelée  
*Emilie Durigneux*, Coordinatrice de la Maison du Projet de La Lainière - SEM Ville Renouvelée

#### Industriels :

*François Foucart*, Directeur Pôle matériaux - Baudelet  
*Tanguy Latron*, Directeur des opérations – EACM

#### Agriculteurs :

*Jacques Blarel*, Responsable Service Production Végétale - Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

### 11h45-12h30 - Quels leviers pour une reconquête multi-acteurs du foncier dégradé ? Comment faire de la région un pôle d'avenir sur une gestion innovante multi-pollutions ?

Avec

*Emmanuel Teys*, ADEME Hauts-de-France  
*Christian Traisnel*, Directeur de TEAM<sup>2</sup>  
*Anita Villers*, Présidente EDA et Halluin 3R

Rencontre animée par Bertrand Verfaillie

